

2011_A070

OBJET : Ressources - Finances - Budget - Budget supplémentaire 2011 - Budget annexe de l'assainissement non collectif

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FOUQUET Robert - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SAEZ Jean-Pierre - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DRAOUZIA Fatima - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MAURET Jacques - MOINE Anne - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteurs : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Régis MARTIN

Objet : Budget - Budget supplémentaire 2011 - Budget annexe de l'assainissement non collectif

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'approuver le Budget supplémentaire 2011 relatif au Budget annexe de l'assainissement non collectif.

Exposé des motifs :

Lors du Conseil de Communauté du 10 décembre dernier, le Conseil Communautaire a adopté le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent obliger l'assemblée à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés. Ces votes interviennent dans le cadre de décisions modificatives.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui, outre l'ajustement des crédits, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent.

J'ai l'honneur aujourd'hui de soumettre à votre approbation le projet de budget supplémentaire 2011 qui a pour objet la reprise des résultats et l'ajustement de crédits.

L'objet de celui-ci est de procéder à l'affectation de résultat et à un ajustement des crédits en fonctionnement, notamment:

- Recettes : Diminution des redevances de 202 000 € du fait du temps d'arrêt lié aux nouvelles orientations définies pour les missions du SPANC.
- Dépenses : Un retard dans l'embauche de personnel (-55 000 €), un retard dans le diagnostic lié aux nouvelles orientations (-54 000 €), et une diminution de remboursement de frais à la collectivité (-90 000 €)

Par ailleurs, le vote du Compte administratif 2010 laisse apparaître un excédent de la section d'exploitation de 17 135,41 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n° 2010_A176 du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 approuvant le vote du Budget Primitif 2011

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2011 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif tel qu'il vous est présenté :

DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	BS 2011
011	617	Etudes et recherches	17 135,41
011	6063	Fournitures entretien et petits équipements	1 000,00
011	6410	Rémunération du personnel	- 40 000,00
011	6450	Charges de Sécurité sociale et Prévoyance	- 15 000,00
011	617	Etudes et recherches (SPG)	- 54 000,00
011	678	Autres charges exceptionnelles - Reversements subv.	1 000,00
011	6287	Remboursement de frais	- 90 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			- 179 864,59

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	BS 2011
	002	Résultat de fonctionnement reporté 2010	17 135,41
70	7062	Redevances	- 202 000,00
74	741	Subventions d'exploitation (prime agence de l'eau)	5 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			- 179 864,59

OBJET : Ressources - Finances - Budget - Budget supplémentaire 2011 - Budget annexe de l'assainissement non collectif

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	129
Abstentions	6
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	123
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

AGOPIAN Jacques - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DEVESA Brigitte - VALETA Marie-José

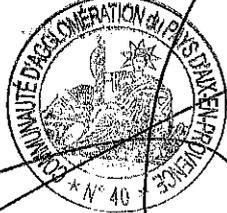
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

MEDVEDOWSKI Alexandre

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 08 JUL. 2011